

CHARTRE ÉTHIQUE DE LA CIMEDA

La Cour Internationale de Médiation et d'Arbitrage est une institution où le partage et l'investissement personnel sont au cœur de son développement et de l'aide indispensable à apporter aux chefs d'entreprises dans les moments les plus douloureux de leur exercice de leur fonction. La Cour Internationale de Médiation et d'Arbitrage s'appuie sur des valeurs auxquelles se réfère l'ensemble des adhérents, stagiaires et intervenants bénévoles occasionnels ou permanents :

Convivialité

Implication

Maîtrise

Engagement

Dévouement

Accompagnement

Ces valeurs ont pour but de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités et mission au sein de la Cour Internationale de Médiation et d'Arbitrage en tant qu'adhérent, stagiaire ou intervenant bénévole occasionnel ou permanent.

Convivialité

La convivialité est l'un des fondements de la CIMEDA. Elle contribue à lui donner sa dimension humaine, en dépassant le contexte professionnel, au-delà des barrières sociales, en créant des liens nouveaux.

Implication

L'objectif de la CIMEDA est de contribuer au développement économique par l'apport d'une procédure de règlement extra-judiciaire des litiges commerciaux. Basée sur le bon sens et l'équité, cette procédure a pour vocation à donner la parole aux chefs d'entreprises afin qu'ils gardent la maîtrise de leur destinée. Au service d'une cohésion sociale apaisée, la CIMEDA œuvre afin de garantir une écoute et une solution rapide, économique et confidentielle aux litiges commerciaux nationaux et internationaux. Chaque adhérent devra diffuser cet état d'esprit afin que les entrepreneurs qu'il ou elle connaît sachent qu'ils ne sont plus seuls face à leur problème et qu'ils disposent d'une institution capable de les aider en leur proposant la Justice des Pairs, seule capable de comprendre le contexte et les réalités professionnelles qui les concerne.

Maîtrise

Les Adhérents devront maîtriser la procédure de la CIMEDA en se formant par le biais des formations qui lui seront proposées. Ils devront également aider tous les entrepreneurs qu'ils ou elles connaissent à se former, s'informer et adhérer à la CIMEDA. Maîtriser donc l'avenir de son entreprise en incluant la clause compromissoire de la CIMEDA dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

Engagement

Les adhérents s'efforceront en toutes circonstances de faire preuve d'objectivité dans leurs activités au sein de la CIMEDA. Tant dans leurs actions individuelles que personnelles. Ils s'engagent également à rédiger des articles pour la Newsletter de la CIMEDA afin d'informer leur profession sur les dernières évolutions mais aussi de leur faire profiter de leur expérience.

Dévouement

La recherche de nouveaux adhérents et de nouveaux partenaires est un signe fort dans le partage des valeurs de la CIMEDA. Le soutien à l'action menée par la Cour Internationale de Médiation et d'Arbitrage est indispensable pour la pérennité de l'institution comme dans la démonstration de la volonté de l'adhérent d'être militant. Il faut savoir prendre mais aussi donner.

Accompagnement

L'un des objectifs majeurs la CIMEDA est de favoriser le partage d'expériences et la mise en commun de compétences, au profit de ses adhérents, par le développement d'un réseau de forces vives dont l'objectif est l'entraide et l'accompagnement de tous dans ses saisines et litiges. L'accompagnement s'entend aussi dans le soutien mutuel et désintéressé à la réussite des actions entreprises par la CIMEDA.

Généralités

Par son adhésion à la CIMEDA, chacun devient porteur de l'image et de la réputation de l'institution qu'il cherchera à valoriser dans l'intérêt de tous. Cette loyauté s'étend aux objectifs de l'institution, aux actions engagées pour y répondre, aux organes de gouvernance, ainsi qu'aux partenaires que la CIMEDA choisit sur la base de critères objectifs fondés sur le seul intérêt général. Chacun s'interdit, dans le cadre des actions de la CIMEDA, de porter atteinte à la dignité personnelle ou à la réputation professionnelle d'un autre adhérent. Ils s'engagent sans réserve à n'utiliser les attributs de la CIMEDA qu'exclusivement dans la représentation officielle de cette dernière. De fait, toute utilisation hors contexte et dans le but d'événement ne concernant pas directement la CIMEDA et sans autorisation de la Cour donneront lieu à sanction immédiate, soit sous forme de contravention ou de la révocation immédiate.

Par respect pour les convictions de chacun, les activités politiques et les pratiques religieuses que peuvent avoir les adhérents s'exercent exclusivement en dehors des activités organisées par la CIMEDA.

Les adhérents de la CIMEDA s'engagent à œuvrer ensemble au sein de l'institution dans l'intérêt commun, sans chercher à tirer un avantage ou intérêt particulier par rapport à d'autres adhérents. L'adhérent accepte son adhésion à la CIMEDA.

L'adhérent atteste avoir lu et approuvé la charte éthique et les conditions d'adhésion à la CIMEDA et en accepter les termes sans réserve dans le serment qu'il a prêté le jour de son intronisation.